

## **Règlement de jeu du 01/12/2024 au 24/12/2024 Jeu-concours Instagram Calendrier de l'Avent**

### **1- Organisateur**

Le présent jeu-concours est organisé par La Panière, dont le siège social est situé 360 boulevard Docteur Jean Jules Herbert à Aix-les-Bains (73100).

Organise un concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Calendrier de l'Avent » pour La Panière, qui se déroulera du dimanche 01/12/2024 jusqu'au mardi 24/12/2024 23h59 sur Instagram.

### **2- Participants**

Ce jeu est ouvert gratuitement, sans obligation d'achat, à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et en Suisse, à l'exception du personnel de La Panière et de leurs familles, ou toute autre personne vivant avec ces personnes sous le même toit et ce sous peine d'élimination d'office.

### **3- Conditions de participation**

Pour participer à ce jeu, il faut :

- Liker le post Instagram du concours
- Etre abonné au compte Instagram @la\_paniere
- Tagger 2 ami(e)s en commentaire du post Instagram qui pourront également tenter leur chance

La participation au jeu est limitée à une participation par personne (même profil, identité, nom et prénom). 1 gagnant sera tiré au sort et sera contacté par message privé.

Toute participation ne respectant pas complètement les conditions sus-citées sera éliminée d'office.

### **4- Tirage au sort**

Un tirage au sort sera réalisé par la société organisatrice dans un délai de 7 jours ouvrés après la fin du jeu concours, afin de désigner le gagnant parmi tous les participants ayant respecté les conditions de participation sur Instagram.

## 5- Dotation mise en jeu

**Case n°1** : Un petit-déjeuner comprenant une grande viennoiserie, 2 bouteilles de jus d'orange frais et 4 boissons chaudes au choix.

**Case n°2** : Un lot de 2 bâchettes au choix, selon les disponibilités en magasin d'une valeur de 8,20€.

**Case n°3** : Un lot de 12 jus Bissardon de la gamme "L'Arbre à Jus" et 3 verres, d'une valeur de 44,40€.

**Case n°4** : 2 formules repas (une boisson comprise dans la formule, un plat et un dessert au choix) d'une valeur maximale de 28€.

**Case n°5** : Notre sélection de pains pour les fêtes : Seigle, noix, fruits, céréales et petit épeautre d'une valeur de 19,10€.

**Case n°6** : Une bûche au choix, en fonction des disponibilités en magasin, d'une valeur de 20,80€. En cas d'indisponibilité du produit possibilité de remplir un panier de même valeur.

**Case n°7** : 2 plats au choix parmi : quiche, salade, bowl, plat chaud, sandwich ou panini d'une valeur maximale de 20,6€.

**Case n°8** : Une bûche au choix, en fonction des disponibilités en magasin, d'une valeur de 20,80€. En cas d'indisponibilité du produit possibilité de remplir un panier de même valeur.

**Case n°9** : 2 formules pause gourmande, d'une valeur de 10,80€.

**Case n°10** : Un lot de 3 bâchettes au choix, selon les disponibilités en magasin d'une valeur de 12,30€. En cas d'indisponibilité du produit possibilité de remplir un panier de même valeur.

**Case n°11** : Un lot de 5 petites pâtisseries au choix dans notre gamme de petites pièces d'une valeur maximale de 21,5€.

**Case n°12** : Une galette des rois à récupérer lors de l'Épiphanie, d'une valeur de 20,80€.

**Case n°13** : 2 formules petit-déjeuner complet (1 boisson chaude, 1 jus d'orange, 1 viennoiserie au choix - croissant ou pain au chocolat, 1 tartine de pain avec beurre et confiture), d'une valeur de 13,80€.

**Case n°14** : Une bûche au choix, en fonction des disponibilités en magasin, d'une valeur de 20,80€. En cas d'indisponibilité du produit possibilité de remplir un panier de même valeur.

**Case n°15** : Un lot de 12 jus Bissardon de la gamme "L'Arbre à Jus" d'une valeur de 44,40€.

**Case n°16** : Un lot de 10 viennoiseries, au format petites pièces, d'une valeur maximale de 27€.

**Case n°17** : Un pack à table signature de Bini d'une valeur de 24,90€.

**Case n°18** : Une bûche au choix, en fonction des disponibilités en magasin, d'une valeur de 20,80€. En cas d'indisponibilité du produit possibilité de remplir un panier de même valeur.

**Case n°19** : Notre sélection de pains pour les fêtes : Seigle, noix, fruits, céréales et petit épeautre d'une valeur de 19,10€.

**Case n°20** : Un panier garni de la marque "Bière Baguette" d'une valeur maximale de 35€

**Case n°21** : Un bon d'achat d'une valeur de 30€, à dépenser dans un magasin La Panière.

**Case n°22** : Une bûche au choix, en fonction des disponibilités en magasin, d'une valeur de 20,80€. En cas d'indisponibilité du produit possibilité de remplir un panier de même valeur.

**Case n°23** : Un lot de 6 paquets de café moulu à l'ancienne de Folliet d'une valeur de 46,00€.

**Case n°24** : 31 baguettes, 1 baguette par jour, sous présentation d'une carte à tamponner d'une valeur de 35,65€. Ce lot est exceptionnellement valide 2 mois.

Le lot ne pourra faire l'objet d'aucune contestation de la part du gagnant, ni d'une demande de remboursement en argent, ni d'un échange ou d'un remplacement, quelle qu'en soit la raison, sauf si la demande émane de La Panière (par exemple, en cas de rupture de stock prolongée d'un produit).

## **6- Informations du gagnant**

Une fois le gagnant tiré au sort, La Panière le contactera par message privé sur Instagram pour l'en informer. Elle lui demandera alors de bien vouloir fournir ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse e-mail et adresse postale) pour les lots Partenaires, afin de les transmettre à la société partenaire, qui se chargera de l'envoi du lot.

Pour tous les lots de produits Panière, les gagnants devront préciser le magasin dans lequel ils viendront récupérer le lot et se rendre ensuite dans ce magasin pour récupérer leurs cadeaux. Ils pourront retirer leur lot dans le magasin La Panière le plus proche de chez eux dans un délai d'un mois suivant l'annonce reçue par message de La Panière et sur présentation du message privé instagram ou du bon précisant la dotation.

En l'absence d'un retour de la part d'un gagnant sous un délai de 48h, un nouveau tirage au sort aura lieu et déterminera un nouveau gagnant.

## **7- Données personnelles**

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont collectées pour La Panière, responsable du traitement, afin de permettre leur participation au jeu et au tirage au sort.

Seule(s) la(es) société(s) organisatrices(s) (et ses partenaires en cas d'acceptation) sera(ont) destinataire(s) des informations.

Les données seront conservées pendant la durée nécessaire à la finalité du traitement.

Le gagnant autorise gratuitement et par avance la société organisatrice à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé son nom et prénom à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent jeu, sans que cette utilisation lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité pouvant être consultée à l'adresse suivante : [Politique de confidentialité et de protection des données personnelles \(lapaniere.com\)](https://lapaniere.com/politique-de-confidentialite-et-de-protection-des-donnees-personnelles).

## **8- Règlement du jeu**

Le présent règlement sera mis en ligne et accessible à tous, dans la bio du compte Instagram @la\_paniere pendant toute la durée du jeu concours via un lien bitly.

## **9- Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée en dernier ressort par la société organisatrice. Il est précisé que, la société organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non participation d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la société organisatrice ou de ses sous-traitants ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu.

## **10- Responsabilité**

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver au gagnant pendant la jouissance du lot ou qui pourraient affecter ledit lot. La société organisatrice ne sera pas tenue responsable si le concours devait être reporté, écourté ou annulé si les circonstances l'exigent. Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante. Passé un délai de 15 jours après l'annonce des gagnants, aucune réclamation ne sera acceptée.

Fait à Aix-les-Bains, Le 27/11/2024